

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 14 janvier 2025, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

| | | |
|-----------------|------|--|
| Sont présents : | M. | Roberto Blondin, maire |
| | MMES | Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère |
| | MM. | Roland Vallée, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller |

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Karine Lachance, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 50 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2025-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dorine L.-Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 10 et du 20 décembre 2024
- 4- Correspondance
- 5- Liste des fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Adoption du règlement numéro 2024-388 ayant pour objet de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la Municipalité pour l'année 2025
- 7- Fonds réservé pour les dépenses électorales
- 8- Liste des taxes et autres comptes dus et liste des ventes pour taxes
- 9- Mandat notaire – Vente pour taxes
- 10- Mandat directrice générale – Vente pour taxes
- 11- Permission de voirie – MTQ – Demande globale pour l'année 2025
- 12- Approbation budget 2025 – O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 13- Approbation des dépenses et reddition de comptes – PAVL-PPA-ES 2024-2026
- 14- Acquisition logiciel Munys
- 15- Participation REEE Desjardins 2024
- 16- Renouvellement contrat de service – Memento
- 17- Renouvellement entente de service annuelle – H²Lab
- 18- Demande d'aide financière – FAO Parc-o-mètre Phase 2

- 19- Installation d'un lampadaire sur la rue Berthelot
- 20- Organisation/Contribution Déjeuner des voisins
- 21- Activité pour les jeunes – Coordination MRC Rocher-Percé
- 22- Demande de contribution financière – O.T.J.
- 23- Autres sujets : Nomination d'un maire suppléant
Facturation incitative des matières
Résiduelles Licence Office 365 et
antivirus – Bibliothèque
- 24- Période de questions
- 25- Clôture de la session

2025-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 20 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Dorine L.-Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de modifier les procès-verbaux des 10 et 20 décembre 2024 afin d'indiquer l'absence de Mme Dorine L.-Marcoux, conseillère, et l'adoption desdits procès-verbaux seront adoptés à la prochaine séance.

2025-01-003

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de décembre 2024.

2025-01-004

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2024 ;

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de décembre 2024.

2025-01-005

ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 2024-388 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES TAXES FONCIERES GENERALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITE POUR L'ANNEE 2025

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2024-388 ayant pour objet de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la municipalité pour l'année 2025.

2025-01-006

FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES ÉLECTORALES

CONSIDÉRANT QUE des élections générales auront lieu en novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2021-12-209, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévue à la loi pour l'élection générale de 2025 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté la présidente d'élection, le solde des fonds réservés au financement des dépenses liées à la tenue de la prochaine élection générale est de 12 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE les dépenses liées à la tenue de la prochaine élection générale soient imputées au compte du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue de la prochaine élection générale, soit le 59-14070-000.

2025-01-007

LISTE DES TAXES ET AUTRES COMPTES DÛS ET LISTE DES VENTES POUR TAXES

La directrice générale présente la liste des taxes et autres comptes dus ainsi que la liste des ventes pour taxes au 14 janvier 2025.

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal fait vendre les immeubles dont les taxes municipales 2023 sont dues plus la totalité des intérêts qui ne seront pas payés avant le 7 février 2025. Si ces contribuables acquittent leurs taxes municipales de l'année 2023 avant la date ci-dessus mentionnée, ils pourront prendre un arrangement avec la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe pour les taxes municipales 2024.

2025-01-008

MANDAT NOTAIRE – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à requérir les services d'un notaire pour effectuer les recherches au bureau de la publicité concernant les immeubles mis en vente pour taxes.

2025-01-009

MANDAT DIRECTRICE GÉNÉRALE – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à acquérir, pour et au nom de la Municipalité, les immeubles de la municipalité mis en vente pour taxes en 2025 pour le montant des taxes et autres comptes dus plus les intérêts et les frais.

2025-01-010

PERMISSION DE VOIRIE – MTQ – DEMANDE GLOBALE POUR L'ANNEE 2025

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis ;

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025 et qu'elle autorise le maire et la directrice générale à signer les permis.

2025-01-011

APPROBATION BUDGET 2025 – O.M.H. DE SAINTE-THERESE-DE-GASPE

La directrice générale dépose le rapport d'approbation du budget 2025 de l'office municipal d'habitation (O.M.H.) de Sainte-Thérèse-de-Gaspé indiquant un déficit et la contribution respective de la SHQ et de la Municipalité.

Il est proposé par Dorine L.-Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2025 de l'O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé en date du 28 novembre 2024 qui établissent la participation de la Municipalité à 3 639 \$ (comparativement à 6 506 \$ en 2024).

2025-01-012

APPROBATION DES DEPENSES ET REDDITION DE COMPTES – PAVL-PPA-ES 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) d'envergure ou supramunicipaux (ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 30 992.50 \$ (subvention de 15 000 \$) plus taxes relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2025-01-013

ACQUISITION LOGICIEL MUNYS

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'achat de la licence annuelle du logiciel MUNYS et de faire installer ledit logiciel.

2025-01-014

PARTICIPATION REEE DESJARDINS 2024

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de payer 1 150 \$ à la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien pour sa contribution au régime d'épargne études enregistré (REEE) pour les années 2020 à 2024.

2025-01-015

RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICE ANNUELLE – MEMENTO

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente annuelle 2025 pour les services de Memento.

2025-01-016 **RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICE ANNUELLE – H²LAB**

Il est proposé par Dorine L.-Marcoux et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l’entente annuelle 2025 avec H²LAB.

2025-01-017 **DEMANDE D’AIDE FINANCIERE – FAO PARC-O-METRE PHASE 2**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

2025-01-018 **INSTALLATION D’UN LAMPADAIRE SUR LA RUE BERTHELOT**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

2025-01-019 **ORGANISATION/CONTRIBUTION DEJEUNER DES VOISINS**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses relatives à l’activité « Déjeuner des voisins » excédent les contributions financières recueillies (dont au moins 1 000 \$ de Courant Culturel).

2025-01-020 **ACTIVITE POUR LES JEUNES – COORDINATION MRC ROCHER-PERCE**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la coordonnatrice en loisirs et sports de la MRC Rocher-Percé à organiser une activité de chasse aux trésors.

2025-01-021 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE – O.T.J.**

CONSIDÉRANT QU’un responsable de l’O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a sollicité la municipalité afin d’obtenir les fonds nécessaires pour l’acquisition d’un défibrillateur ;

CONSIDÉRANT QUE le défibrillateur qui était utilisé par les premiers répondants est en « storage » à l’hôtel de ville en attendant le recrutement de nouveaux premiers répondants ;

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le prêt du défibrillateur des premiers répondants le temps que des recherches de subventions soient effectuées permettant ainsi de procéder à l’achat d’un nouveau défibrillateur.

2025-01-022

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE la vacance du poste de conseiller du district #2 de la municipalité implique aussi la vacance du poste de maire suppléant ;

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Jaques Roussy en tant que maire suppléant.

2025-01-023

FACTURATION INCITATIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la RITMRG recommande la facturation incitative des grands utilisateurs des services de ramassage des matières résiduelles ;

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise, le cas échéant, la facturation supplémentaire incitative des sept (7) grands utilisateurs du service de ramassage des matières résiduelles de la municipalité identifiés par la RITMRG.

2025-01-024

LICENCE OFFICE 365 ET ANTIVIRUS – BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'acquisition des licences Office 365 et d'un antivirus pour le nouvel ordinateur de la bibliothèque et de partager les coûts résultants avec le réseau Biblio, le cas échéant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2025-01-025

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 :15 heures.

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale
et greffier-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »